



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le 28/09/2026

ID : 087-218717809-20260923-2026054-DE

2026-054

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**

Le 23 septembre 2026

le Conseil Municipal de la Commune de **SAINT-PRIEST-TAURION**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Béatrice LE GUEN, maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 17 septembre 2026

PRÉSENTS : Mme LE GUEN, Maire ; Mme BESSE, Mme FOUCAUD, M. CHEVALIER, Mme CHAPUT, M. PREUILH, Adjoints ; Mme PAGLIONE-BISMUTH, Mme LAURENT, M. LACOUR, M. LACOUCHIE M. POUMEROULY, Mme DA SILVA, M. DUJARDIN, M. BERTOLLE, Mme LACOMBE, M. DARNÉ, Mme MAY, M. COIFFARD

ABSENTS : M. FOURNIER, M. BERGERON, Mme ANDRAUD, Mme BRUNET-CARPE, M. ANDRIEUX

Pouvoirs : M. FOURNIER donne pouvoir à Mme FOUCAUD, M. BERGERON donne pouvoir à Mme DA SILVA, Mme ANDRAUD donne pouvoir à Mme LE GUEN, Mme BRUNET-CARPE donne pouvoir à Mme BESSE, M. ANDRIEUX donne pouvoir à Mme MAY

Monsieur DARNÉ Louis a été élu secrétaire de séance.

SOUTIEN AUX SINISTRÉS SUITE AUX INCENDIES EN GIRONDE ET DANS LES LANDES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Des incendies d'une intensité exceptionnelle se sont déclarés en France, ont ravagé près de 115 000 hectares, et nécessité l'évacuation de nombreuses communes, provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) appelle les communes et les intercommunalités de France métropolitaine et d'Outre-mer à apporter, au plus vite, un soutien financier aux opérations d'urgence en cours ou en préparation, ainsi qu'à la longue phase d'accompagnement nécessaire.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Saint-Priest Taurion tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes impactées.

Madame le Maire propose au Conseil municipal que la commune de Saint-Priest Taurion contribue à soutenir les communes impactées en faisant un don d'un montant de 1000 euros à l'association des Maires de France AMF Aides Sinistrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **APPROUVE ce soutien financier d'un montant de 1000 euros,**
- **HABILITE Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.*

*Pour Copie conforme
Le Maire,*

Béatrice LE GUEN



Béatrice LE GUEN
Madame le Maire
24 sept. 2026